



Edito

Un an au service des Nogentais

Michèle Grivaux, présidente de Nogent Démocratie

Il y a un an, nous vous avons proposé de faire de la politique autrement. Pour cela, nous avons créé **Nogent Démocratie**, seul mouvement politique réellement indépendant à Nogent, construit sur quatre valeurs fondamentales : l'éthique, la transparence, l'indépendance et la responsabilité.

Pour défendre nos valeurs, nous avons choisi de présenter des candidats à l'élection cantonale de mars 2011. Dans un contexte de crise économique et sociale, qui n'a fait que se confirmer depuis, notre projet était que le Département se mobilise pour l'insertion sociale et professionnelle et arrête le saupoudrage clientéliste. Aujourd'hui, avec l'incontournable obligation de réduire l'endettement public, ce message prend tout son poids et s'adresse également à la ville de Nogent qui feint d'ignorer la montée de la précarité. Trois mois après la création de **Nogent Démocratie**, vous avez été près de 8 % à nous faire confiance et nous vous en remercions.

Toutefois, cette élection cantonale a été marquée par un taux d'abstention record qui confirme le malaise grandissant et la perte de confiance des citoyens à l'égard d'un monde politique qui ne tient jamais ses promesses.

Au-delà des élections, nous avons consacré l'essentiel de l'année 2011 à vous informer, le plus objectivement possible, sur des dossiers majeurs pour notre ville tels que la vidéosurveillance, la dépollution du site Marie-Curie, l'urbanisation débridée, la réhabilitation du parc HLM ou l'aide alimentaire.

Notre ambition pour 2012 : continuer à vous apporter un éclairage sur les dossiers locaux et vous faire partager notre projet pour Nogent en vous proposant de redonner de la cohérence au développement de notre ville à l'aide du plan local d'urbanisme (PLU). L'avenir de Nogent doit se construire avec ses habitants, venez le construire avec nous. Bonne année à tous.



Responsabilité

Quand la ville de Nogent vend son âme à un promoteur privé...

par Yves Vinçot

Le projet 2008 du centre d'affaires Nogent-Baltard

Le compromis de 2008 (avec un doublement de la surface à construire par rapport au cahier des charges de 2007) assurait un juste équilibre entre les intérêts d'Eiffage et ceux de la ville de Nogent. Ce projet ne comportait aucune implication financière de la ville qui recevait en outre un équipement public d'environ 2000 m² d'une valeur de 7 000 000 €.

L'alibi des fondations spéciales

C'est alors qu'Eiffage « s'aperçoit » qu'en raison des vibrations du RER, il est nécessaire de prévoir des fondations spéciales et exige leur prise en charge par la ville qui a accepté... (coût à ce jour 4 250 000 €).

A ce stade, on peut s'interroger sur la bonne foi du promoteur et sur les motivations du maire à accepter :

- Eiffage n'a pu ignorer que construire au-dessus d'une ligne RER exigerait des fondations spéciales, alors qu'elle réalisait à cette même époque l'immeuble Grand Axe 2 sur la gare RER de Nanterre.

- A supposer qu'Eiffage ait effectivement commis une erreur de conception, cette erreur aurait du être supportée intégralement par lui, professionnel de la construction.
- Comment le maire s'est-il assuré de la réalité du montant du coût de ces fondations spéciales ?
- Pourquoi le maire accepte alors sans sourciller de prendre en charge sans contrepartie du moins pour la ville un tel surcoût ?

Le bilan financier 2011

Au final, il résulte du bilan financier que la ville de Nogent doit maintenant déboursier 804 000 € !!!

Il faut ajouter à ce bilan l'impact de l'abandon :

- de la réalisation des logements sociaux dans son programme immobilier, soit une plus value de 1600 m2 de logements d'au moins 1000 €/m2 soit un gain net pour Eiffage de 1 600 000 €.
- d'un parking public qui reporte la charge sur la ville de 305 places de stationnement manquantes soit un gain net pour Eiffage de 3 000 000 €.

Bénéfice supplémentaire pour le promoteur privé = 11 600 000 € !

...Nogent Démocratie prend ses responsabilités et s'oppose à une telle spoliation



Transparence

Cherchez l'erreur
par Elisabeth Durantel



Vous venez de payer votre taxe d'habitation ? C'est vrai, elle est lourde, mais le maire sait l'utiliser à bon escient. Jugez plutôt ce qu'il accorde :

47 000 euros de subvention à un master... de pétanque et il fait en outre cadeau à la société organisatrice de la location du Baltard... et de la mise à disposition de la police municipale... mais en échange que de retombées prestigieuses pour la ville !

50 000 euros pour peindre, aux frais de la ville, un mur paysagé sur le blockhaus construit pour agrandir le cinéma. Des mois après avoir donné le permis de construire, il s'est aperçu... que le mur n'améliorait pas vraiment la vue des riverains.

54 000 euros pour la modernisation du vieux parking du RER A qui va être démoli dans quelques semaines.

41 000 euros pour aider (!!!) Cogedim à financer une statue (à l'effigie de devinez qui ?) qui apportera la touche finale à la petite Italie (d'ailleurs on voit mal où il la placera, les bâtiments se touchent presque !)

À gaspiller ainsi l'argent public, on comprend mieux pourquoi il ne peut pas ouvrir un "Resto du cœur" à Nogent ou mettre en place "la tente des glaneurs".



Ethique

Le respect de l'autre

Par Michel Devynck et Michel Gilles,
Conseillers municipaux Nogent Démocratie

L'automne 2011 nous a permis de réaffirmer, à plusieurs reprises, que la politique n'autorise pas le mépris de l'autre.



Le premier incident s'est produit durant l'été lorsque la voiture d'une conseillère municipale d'opposition a été sabotée avec l'intention de provoquer un accident grave. Certains ayant tenté, sans succès, de maquiller cette agression en accusant injustement une pauvre fouine (une fouine suffisamment habile pour sectionner des câbles à l'aide d'un instrument tranchant), nous avons proposé au Conseil municipal un vœu appelant à mettre fin aux querelles haineuses. Ce vœu a été rejeté par la majorité municipale.

Au Conseil municipal suivant, la majorité municipale a organisé un pogrom pour humilier un conseiller municipal d'opposition en l'affublant du surnom ridicule d'Arias.

Nous avons exprimé notre désapprobation devant de telles méthodes d'intimidation. Pire encore, J. J.-P. Martin s'attache davantage à défendre une improbable image touristique de Nogent plutôt qu'à être le maire de tous les Nogentais. Ses dérives liberticides, depuis son élection en 2001, témoignent de la constance de sa politique d'exclusion sociale, de stigmatisation des plus démunis et du non-respect de l'autre :

2005 : Arrêté municipal interdisant la distribution de tracts sur la Commune.

2010 : Arrêté anti-mendicité

2011 : Arrêté anti-glanage et Arrêté anti-chiffonnage.

Cette politique a provoqué des réactions d'indignation venant de la France entière. Nous avons alors choisi de participer au collectif « Respect pour Tous à Nogent-sur-Marne » qui rassemble, la Ligue des Droits de l'Homme et du Front de Gauche jusqu'à l'UMP, tous ceux qui refusent que Nogent devienne aux yeux de tous la ville anti-pauvres par excellence. Notre pétition a été signée par plus de 1 700 personnes, dont plus de la moitié de Nogentais.



Le tribunal administratif de Melun nous a donné raison en sanctionnant cet abus du pouvoir de police. Refusant cette condamnation, J. J.-P. Martin annonce, dans un entêtement incompréhensible, son intention de se pourvoir en cassation, à la charge

des contribuables nogentais et multiplie les manœuvres d'intimidation :

- Présence accentuée de la Police municipale à chaque Conseil.
- Fouille rapprochée des élus à l'entrée des Conseils.
- Brouillage des téléphones mobiles pendant les séances.
- Verrouillage des ordres du jour, l'empêchement des prises de parole des élus de l'opposition et le refus du débat démocratique sur les sujets sensibles.



Mais nous ne céderons pas et exigeons des mesures concrètes pour permettre aux plus démunis de se nourrir dans la dignité.

Votre mobilisation sur cette question montre que le respect de l'autre est une valeur qui rassemble au-delà des clivages politiques traditionnels.

Nous continuerons à inscrire notre action politique dans une démarche éthique au service de l'intérêt général.



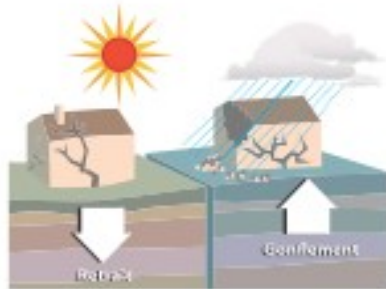
Actualités

Catastrophes naturelles

par Michel Devynck, Conseiller municipal Nogent Démocratie

Sécheresse et dessiccation des sols à Nogent, faut-il renoncer à toute indemnisation pour 2008 et 2009 ?

Le Val-de-Marne est le quatrième département français le plus touché par les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Nogent, comme de nombreuses communes voisines, contient dans son sous-sol des poches de marnes (assemblage de calcaire et d'argile), mais plus particulièrement une bande de marnes supra-gypseuses entraînant une très forte susceptibilité du terrain vis-à-vis du « retrait-gonflement », ce qui constitue un risque identifié. C'est ainsi que notre ville est régulièrement affectée, depuis 1976, par des mouvements de terrain générateurs de désordres préjudiciables aux propriétés et immeubles.



Pour en permettre l'indemnisation, la loi du 13 juillet 1982 a institué une procédure d'indemnisation par les compagnies d'assurances privées au titre des catastrophes naturelles, procédures subordonnées à la reconnaissance, par arrêté du ministre de l'intérieur, des communes concernées comme étant en état de catastrophe naturelle.

Or, depuis 2008, les arrêtés ministériels n'ont cessé de refuser aux Nogentais le bénéfice des garanties d'assurance dont ils avaient pourtant payé les primes. Aucun recours contentieux n'a été entrepris par la Commune à l'encontre des différents

arrêtés de rejet du ministre de l'intérieur relatifs aux périodes de sinistralité du second semestre 2008 (du 1er mai au 31 décembre 2008) et du 1er semestre 2009 (1er janvier au 13 août 2009) ! Ainsi la reconnaissance des droits de centaines de sinistrés nogentais pour 2008 et 2009 se sont trouvés irrémédiablement ruinés par l'absence de pourvoi dans les délais impartis par la Loi.

C'est le cas pour l'arrêté de rejet du ministre de l'intérieur du 22 février 2009 devenu depuis, et de ce fait, définitif et irrévocable.

Comment et pourquoi en est-on arrivé là ? Vous pourrez lire, sur le site de Nogent Démocratie <http://nogent.democratie.free.fr>, l'historique de cette affaire ainsi que nos démarches entreprises visant à rompre l'opacité qui caractérise la gestion désastreuse de ce dossier dans laquelle la responsabilité de notre Maire J. J.-P. Martin semble engagée.

C'est l'opacité qui caractérise encore la manière dont le maire entend mener dans notre ville l'enquête publique sur le « PPR Argile », lancée sur l'ensemble du département. Elle se tient en pleine période des Fêtes de fin d'année (12/12/2011 - 12/02/2012), la première réunion avec le Commissaire enquêteur étant le 21 décembre. A ce jour, ni les élus, ni les Conseils de quartier n'ont eu accès au dossier, et aucune réunion de la Commission municipale ad hoc n'a été prévu... Opacité !

**Soyez nombreux à vous exprimer auprès du service de l'urbanisme,
9 rue Jean-Monnet.**

Rejoignez-nous



À Nogent, depuis vingt ans, les maires se suivent et se ressemblent : beaucoup de promesses jamais respectées. Vous voulez que cela change. Vous voulez faire de la politique autrement.

« Nogent Démocratie » est le seul mouvement indépendant au service de la démocratie locale.

Vous pouvez nous joindre :

- en adressant un message à l'adresse nogent.democratie@gmail.com
- par courrier à Nogent Démocratie – 12, rue Henry-Dunant - 94130 Nogent-sur-Marne
- depuis notre site <http://nogent.democratie.free.fr>